

Lundi 3 avril 2017

- Les mêmes taux d'imposition reconduits
- Plusieurs projets d'investissements ont été intégrés au vote du budget primitif 2017, notamment pour la sécurité des ralentisseurs route de la Saône à hauteur de la caserne des pompiers, pour l'installation de nouveaux services des garages dans les dépendances de l'ancien presbytère, pour l'assainissement le raccordement des eaux usées du hameau de la gare au réseau communal, pour le lien social l'implantation d'un panneau à messages variables.
- Le budget du lotissement de la gare est reconduit à l'identique à celui de 2016 : 94 085 € en fonctionnement, 81 568 € en investissement.
- Préalablement au vote du budget « assainissement », le coût de la redevance a été fixé à 60 € pour le raccordement (15 € à la gare) et 0,60 € par m3 d'eau usée. Pour le budget 135 656 € en fonctionnement et 136 402 € en investissement.
- Les taux d'imposition ont été reconduits : TH 4, 85 ; FB 9, 54 ; FNB 30, 36. Vote du budget communal : 167 804 € en fonctionnement et 285 522 € en investissement.
- La cérémonie commémorative du 8 mai aura lieu à 11 h 30, place du souvenir.
- Comme en 2016, la municipalité encourage la fête des voisins (18, 19 et 20 mai), moment d'accueil et de lien social, en offrant la boisson à chacun des groupes constitués « par rue, lotissement ou autre ».
- La fête patronale aura lieu les 26 et 27 août avec la même animation qu'en 2016 : marché artisanal samedi soir, vide-grenier dimanche. Fête foraine durant les 2 jours.